



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 23 février 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 15 février 2012		
Date d'affichage 15 février 2012		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service de l'urbanisme – Division en volumes de l'immeuble 55, rue de la République en vue de sa dation</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 33</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille douze, le vingt-trois février deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUICHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

**Procurations :**

BOUBEKER Patrick donne procuration à ACROSSE Paul,  
LE TINNIER Nathalie donne procuration à MAESTRACCI Sylvie,  
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges.

**Absent :**

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune a pour projet de céder l'immeuble situé 55 rue de la République sous forme de dation en contrepartie de la réalisation d'un passage public permettant d'accéder de la rue de la République au parking de l'avenue Jean Moulin.

Le projet étant aujourd'hui complètement défini sur le plan technique, un état descriptif de division en volumes ainsi que parcellaire a été établi.

Monsieur GUCCIONE représentant la SCI Angelina a accepté le cahier des charges détaillant le programme des travaux.

La parcelle est divisée en trois lots : le premier reste propriété de la commune, le deuxième devient propriété de la SCI Angelina, et le dernier est divisé en volumes (cf. plan ci-joint).

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 19 mai 2011 et du 29 septembre 2011 approuvant la dation de l'immeuble situé 55 rue de la République,

**CONSIDERANT** que les conditions résolutoires de la dation sont les suivantes :

- Les travaux concernant le cheminement doivent être réalisés sous huit mois à compter de la signature de l'acte authentique,
- La partie jardin cadastrée section AT n°303 d'une superficie de 25m<sup>2</sup> supportant le cheminement piétons reste propriété de la commune,
- Le reste du jardin parcelle cadastrée AT n°304 d'une superficie de 18m<sup>2</sup> devient propriété de la SCI Angelina,
- La partie bâtie, section AT n°302, fait l'objet de la division en volumes pour la réalisation d'un passage public : le rez-de-chaussée est conservé par la commune, tandis que les étages sont cédés à la SCI Angelina.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

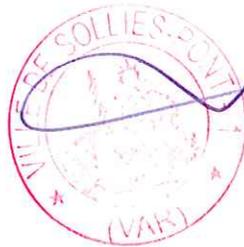
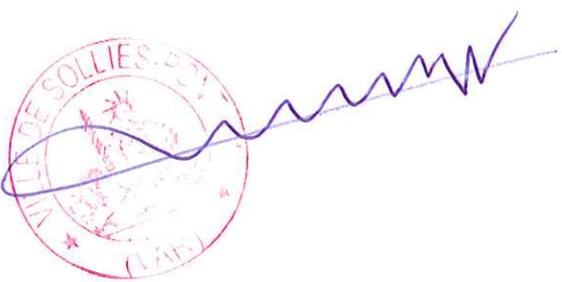
**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **AUTORISE** le maire à mener à bien toutes les démarches nécessaires pour la réalisation d'un arpentage
- **AUTORISE** le maire à céder la parcelle AT n°303 pour une contenance de 18 m<sup>2</sup>
- **AUTORISE** le maire à signer cette dation auprès du notaire.

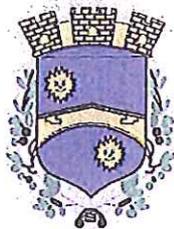
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **05 MARS 2012**  
et publication ou notification du **05 MARS 2012**



DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES-PONT

## COMMUNE DE SOLLIES-PONT

Lieu-dit : Le Village  
Section : AT \_ n° 162

# CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETON

Section : AT \_ n° 162

# PLAN DE DIVISION

Echelle: 1/200

Dossier n°39520-1

Fichier n°39520-1\_dlv\_AT162.dwg

Dressé à Sollies-Ville le 14/02/2012

Modifié le

Mis à jour le

GÉOMÈTRE EXPERT & ASSOCIÉ  
**CABINET ARRAGON**  
F. FROMENT - L. SAGNAL  
83210 SOLLIES-VILLE (VAR)  
Tél : 04 94 13 51 51 - Fax : 04 94 33 66 22  
a.ragon.cabinet@wanadoo.fr  
SIRET : 783 139 132 00030 - APE 7112 B

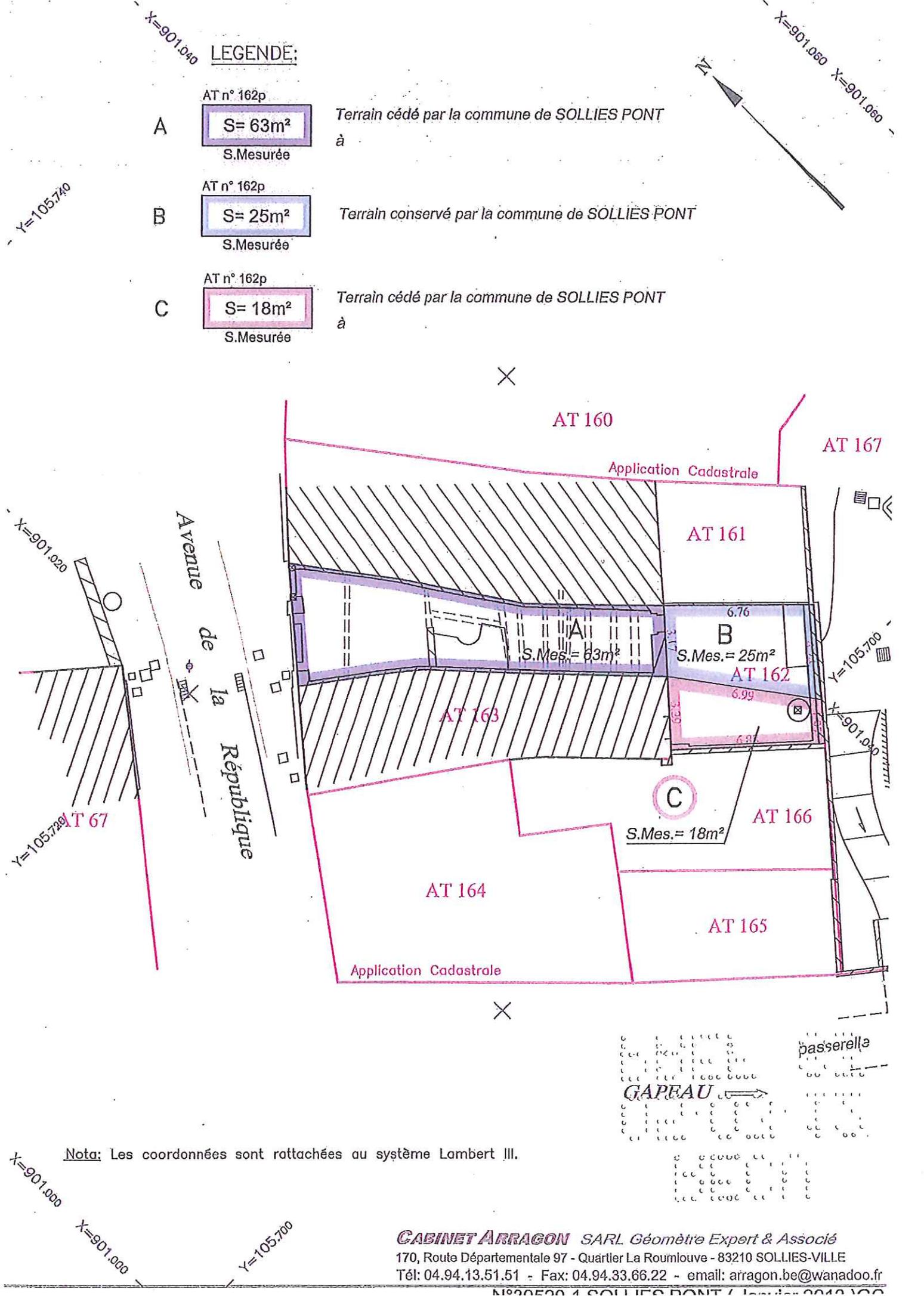
**CABINET** Fondé en 1946  
**ARRAGON**  
SARL Géomètre Expert & Associé

**Bureau Principal :** 170, Route Départementale 97 - Quartier La Roumiouve  
83210 SOLLIES-VILLE  
Tél : 04.94.13.51.51 - Fax : 04.94.33.66.22

**Bureau Secondaire :** 8, Avenue Edmond Dunan - 83400 HYERES  
Tél : 04.94.65.56.03 - Fax : 04.94.35.29.95

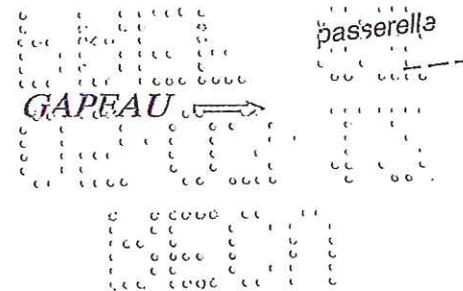
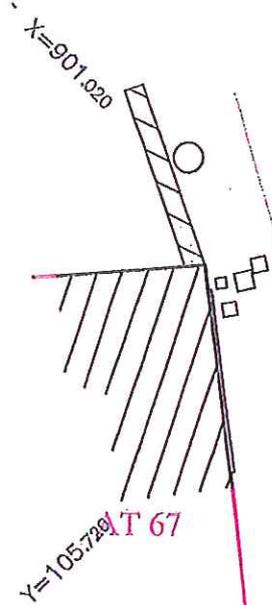
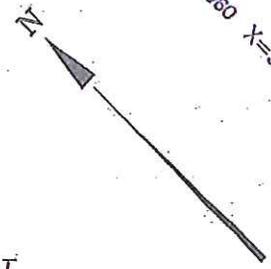
**Permanence :** 14, Avenue Gabriel Barbaroux - 83340 LE LUC  
Tél : 04.94.47.93.32 - Fax : 04.94.73.43.82

Bureau d'Etudes : arragon.be@wanadoo.fr  
Administratif : arragon.cabinet@wanadoo.fr



**LEGENDE:**

- A **S= 63m<sup>2</sup>** Terrain cédé par la commune de SOLLIES PONT  
S.Mesurée
- B **S= 25m<sup>2</sup>** Terrain conservé par la commune de SOLLIES PONT  
S.Mesurée
- C **S= 18m<sup>2</sup>** Terrain cédé par la commune de SOLLIES PONT  
S.Mesurée



Nota: Les coordonnées sont rattachées au système Lambert III.